Distinguer et récompenser les démarches paysagères innovantes à l'échelle d'un territoire à petite, moyenne ou grande échelle - 9e édition du Grand prix national du Paysage



Nom initial de l’aide

« 9e édition du Grand prix national du Paysage »

Critères d’éligibilité

État d’avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation

Autres critères d’éligibilité :

Le Grand Prix national du paysage est ouvert aux candidatures conjointes :

- d'une maîtrise d'ouvrage publique (collectivités territoriales ou leurs groupements, services de l'État et de leurs établissements publics ou parapublics situés en métropole et en outre-mer) ou privée (aménageurs privés, entreprises, structures associatives ou syndicales) ;
- **et** d'une maîtrise d'œuvre publique ou privée, sans condition de nationalité ni de taille, dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant ;
- chaque maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre ne peut candidater qu'une seule fois dans le cadre du présent appel à candidatures.

Démarches concernées

- Les démarches paysagères à l'échelle du territoire. Celles-ci doivent se matérialiser par des transformations physiques et concrètes du territoire et avoir donné lieu à une réalisation achevée ou à un ensemble de réalisations dont au moins une partie doit être achevée au moment de la candidature.
- La démarche et les projets doivent porter sur le territoire français ou sur une zone transfrontalière en milieu rural, naturel, urbain ou périurbain.

La démarche lauréate et ses réalisations devront être exemplaires tant par les résultats obtenus que par leur mise en œuvre. Elles s'appuieront sur les spécificités paysagères locales pour mettre en œuvre des projets de territoires ambitieux sur le plan social, environnemental et économique. Elles se montreront novatrices par les solutions proposées et seront susceptibles d'initier de nouvelles façons de penser le territoire à partir du paysage.

Les documents devront être transmis avant le 31 mars 2024 à minuit via la plateforme d'envoi Mélanissimo (https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr) à l'attention de gpnp@developpement-durable.gouv.fr

Exemples de projets réalisables :

Lauréats des éditions précédentes :

- 2022 : Valorisation et protection du Cap Fréhel
- 2018 : La grande promenade fluviale sur les quais de la rive gauche à Rouen
- 2016 : Les lisières urbaines à Saint-Paul, La Réunion
- 2012 : Le Parc du Grand Pré dans les Côtes d'Armor
- 2009 : Le Port aux cerises dans l'Essonne
- 2007 : Le parc de Cornouailles dans le Val-de-Marne
- 2006 : Le parc de la Deûle à Lille
- 2005 : Le parc Saint-Pierre à Amiens

Description

Maires, présidents d'EPCI, de Communautés de communes, de Conseils départementaux et régionaux, responsables des services aménagements, paysagistes concepteurs, agences ou bureaux d'études œuvrant dans le domaine de l'aménagement, ce prix est pour vous !

Décerné par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, il vise à **valoriser vos démarches paysagères** singulières et exemplaires, **à petite, moyenne ou grande échelle** , et a ainsi pour vocation de **promouvoir la pertinence de l'approche et de la pensée paysagères** dans le processus de transformation des territoires.

Il récompense ainsi une **collaboration réussie entre une maîtrise d'ouvrage** porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et **une équipe de maîtrise d'œuvre** inventive, dans laquelle le **rôle du paysagiste concepteur est central.**

Ces projets doivent avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, achevées au moment de la candidature.

Une vidéo ainsi que la publication d'un hors-série dans une revue dédiée permettront de valoriser encore davantage le projet lauréat.

Calendrier prévisionnel :

- Fin avril : comité technique de pré-selection
- Mai/Juin : visite de terrain de certains territoires
- Juin : réunion du jury et entretiens avec les porteurs de projet présélectionnés
- Automne : cérémonie officielle de remise du Grand Prix

Liens utiles
En savoir plus sur aides-territoires.beta.gouv.fr
Contact

Guillaume Poirier : gpnp@developpement-durable.gouv.fr